

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2009
A Montceaux à 20 h 30

DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

L'an deux mille neuf, le 11 février, le Comité syndical réuni à Montceaux, après convocation légale en date du 02 février 2009, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Etaients présents : Monsieur Noël TEPPE, Monsieur Michel SAINT CYR, Monsieur Fabyen RIGOTTO, Monsieur Paul MONNIER, Monsieur Joseph BAILLET, Monsieur Jean-Paul GUILLOT, Monsieur Frédéric CHEVALIER, Monsieur Christophe MEGARD, Monsieur Yves CLAYETTE, Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, Monsieur Martial TRINQUE, Monsieur Jean-Michel LUX, Madame Nicole NAVARRO, Monsieur Guy MARQUETOUX, Monsieur Baptiste LAURENT, Madame Anne-Marie BOUCHY, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Gérard MAURER, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Monsieur Robert LAGRANGE, Monsieur Denis PROST, Monsieur Philippe THENON, Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Monsieur Serge VARVIER, Monsieur Edouard BREVET, Monsieur Jacky NOUET, Monsieur Régis GONNU, Monsieur Pierre PETIOT, Monsieur Maurice VOISIN, Monsieur Cyril COLAS, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Roland LIEVRE.

Etaients également présents : Monsieur André PHILIPPON, Monsieur Jean-Jacques BUFFERNE, Monsieur Robert LAPALU, Madame Lucette LEVERT, Monsieur Pascal SCHIAVINI, Monsieur Gérard MONTARD, Monsieur Jean-Gabriel FAUVET-MESSAT, Monsieur Michel BOISSON, Monsieur Christian MANAUT, Madame Christèle JOSSERAND, Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Mademoiselle Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Monsieur Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat) et Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

Etaients excusés : Monsieur Georges FAVERJON, Monsieur Jean-Louis CONTI, Monsieur Guy MORILLON, Madame Isabelle LECUYER, Monsieur Patrice MARTIN, Monsieur Robert GIVRE, Monsieur Jean-Luc COLZART.

Le quorum étant atteint monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence.

Début de la réunion : 20 h 35

1 – AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur MEGARD rappelle que les territoires ont été touchés une nouvelle fois par de fortes inondations, vendredi 6 février 2009. Il souhaite porter ce point à l'ordre du jour afin de fixer les priorités par rapport à ce problème.

Monsieur MEGARD explique que le pic des inondations s'est situé entre 21 et 22 heures. Dès samedi matin, il s'est rendu sur le terrain avec Alice pour constater les différents dégâts. Suite à cela, Alice a récolté les données de Météo France, qui montrent bien le caractère exceptionnel de cet événement. En effet, il s'avère que pour la seule journée de vendredi 06/02, les stations de Baneins et Marlieux ont enregistrées l'équivalent de ce qui tombe habituellement au mois de février.

Dès lundi matin, le syndicat a été sollicité par les communes pour avoir des réponses à donner aux habitants qui ont déjà connu le même scénario en novembre dernier. Alice a donc commencé à rédiger un document, en expliquant les causes et les solutions à apporter pour réduire ce risque inondation.

Monsieur MEGARD explique que ce document a vite pris la forme d'un journal. Il souhaite savoir si les communes préfèrent diffuser ce journal elle-même ou si le syndicat décide de le faire reproduire et qu'il soit distribué par l'intermédiaire des communes. Sachant que le coût d'une publication est d'environ 1 700 € et qu'il est susceptible d'être subventionné à hauteur de 80%. Cette dépense pourrait être prise sur les dépenses imprévues de fonctionnement et ne viendrait en aucun cas augmenter les cotisations des communes.

Monsieur VARVIER, rappelle qu'à Saint Etienne, cette fois encore une trentaine d'habitations ont été inondées, principalement par le bief de Valeins. Il pense que ce journal pourrait être une réponse aux habitants. En effet ils commencent à se demander si ce phénomène va se répéter à chaque grosse pluie et ils aimeraient savoir ce que la commune et le syndicat pensent faire pour résoudre le problème.

Monsieur DESCHIZEAUX informe qu'une réunion a été programmée le mercredi 18 février à 18 heures à la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières. Le but de cette réunion est de faire une analyse globale avec les différents acteurs,

Monsieur MEGARD porte au vote l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

L'ajout de ce point supplémentaire est voté à l'unanimité des membres présents.

2 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 10 décembre 2008 a été joint à la convocation du comité syndical du 11.02.2009. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote le compte rendu.

Le compte rendu du comité syndical du 10.12.2008 est voté à l'unanimité des membres présents.

3 – INONDATION ET ETUDE POST CRUE

Monsieur MEGARD rappelle que depuis le mois de novembre, deux inondations successives sont survenues sur le territoire du syndicat. Les premiers dégâts constatés sur

les rivières sont plus importants qu'en novembre dernier. Les berges et les terrains avaient, en effet, déjà été fragilisés lors du week-end de la Toussaint. Suite à une demande très forte venant des élus et des riverains, le syndicat propose de faire appel à un bureau d'étude pour faire une analyse post crue. Cette étude permettrait de d'analyser l'événement sur la totalité du bassin versant, d'expertiser les dégâts sur les différentes rivières : berges, ouvrages, réseaux, d'estimer un coût et définir un avant projet sommaire, de prioriser les travaux suivant l'urgence, de donner des solutions de gestion et chiffrer ces solutions (redimensionnement des ponts, mis en place de zone de sur inondation etc...) et d'obtenir des financements pour les travaux qui ne sont pas pris en compte dans le cadre du fond de solidarité.

Madame LUGA GIRAUD pense qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale du territoire et de ne pas agir chacun dans son coin aux différentes solutions. Suite à une réunion avec les autres communes de la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne, elle demande au syndicat de se saisir du dossier. Elle est favorable à cette étude et au fait que ce soit le syndicat qui monte le dossier technique.

Monsieur MEGARD donne la parole à Alice.

Alice rappelle en effet que pour avoir droit aux financements à l'issue d'une crue par l'Agence de l'Eau RMC et la Région Rhône Alpes, il faut avoir un arrêté de catastrophe naturelle et une expertise post crue faite par un bureau d'étude.

Cette étude a un coût estimatif allant de 20 000 et 35 000 € TTC selon le contenu de l'étude. Elle serait subventionnée à hauteur de 73%, et il ne resterait donc à la charge du syndicat (dans l'hypothèse de 35 000€) 9 295€ TTC.

L'autofinancement de cette étude pourrait se faire sans augmentation de la cotisation. En effet en fonctionnement nous avons un montant de dépenses imprévues de 16 201€ (dû à l'excédent de 42 000€ sur 2008) qui permettrait de couvrir cette dépense supplémentaire.

Alice rappelle aussi qu'une étude avait été programmée dans le cadre de la fiche action A35 visant à limiter l'érosion des sols. Cette étude débutera le 23 mars et sera réalisée par une stagiaire. Elle permettra de cartographier les fossés des communes aval du territoire et leurs bassins versants et d'identifier les zones sensibles, ainsi que de proposer des petits aménagements en tête de bassin versant pour limiter les sources de ruissellement (créer des zones de sur inondation, rajouter des digues dans le lit majeur avec des débits de fuite...

De plus avec la loi Bachelot de 2003, cela permettrait d'indemniser l'exploitant pour créer ces zones.

Monsieur BREVET explique que sur Saint Etienne, cette solution a déjà été envisagée, mais il demande comment cela se passe si les propriétaires ne sont pas d'accord. La commune doit elle acquérir les parcelles. Il s'inquiète du temps que cela pourra prendre en cas de procédure administrative.

4 – PRESENTATION DE MAXIME BEAUJOUAN TECHNICIEN DE RIVIERE

Monsieur MEGARD propose à Maxime de se présenter en quelques mots. Il remercie aussi la municipalité de Châtillon pour avoir permis au Syndicat d'étendre ses locaux et de pouvoir maintenant bénéficier d'un bureau pour chacun des agents du syndicat ainsi que d'une salle de réunion.

5 – AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2008

Monsieur MEGARD précise que les résultats de l'exercice 2008 correspondent bien aux prévisions ainsi qu'au débat d'orientation budgétaire pris pour les 7 années du contrat lors du dernier comité syndical. Il rappelle que le compte administratif n'étant pas voté, l'affectation du résultat ne peut se faire de manière définitive. Il propose donc d'affecter de manière anticipée le résultat au vu du tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2008	150 476.52	46 447.22
Recettes 2008	294 620.79	7 393.52
Résultat de l'exercice 2008	144 144.27	- 39 053.70
Résultat antérieur reporté	6 874.30	- 3 520.52
Résultat total	151 018.57	- 42 574.22
Affectation du résultat	108 444.35	42 574.22

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote l'affectation anticipée du résultat en attendant le vote du compte administratif et du compte de gestion.

L'affectation anticipée du résultat est votée à l'unanimité des membres présents.

5 – AMORTISSEMENTS DU MATERIEL

Monsieur MEGARD rappelle que l'année dernière une délibération avait été prise à ce sujet. Elle fixait des conditions d'amortissements pour le matériel de bureau et le matériel de transport. Il s'avère que cette délibération était insuffisante et incomplète puisqu'elle ne tenait pas compte des actifs des anciens syndicats. Le trésorier nous a donc demandé d'amortir l'actif qui ne l'a jamais été et de fixer toutes les durées d'amortissements pour être en cohérence avec l'état de l'actif.

Monsieur MEGARD propose donc d'amortir les biens de la façon suivante :

Compte	Biens	Durées d'amortissement
205 - Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Valeur < 600€	1 an
205 - Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Valeur > 600€	2 ans
2182 – Matériel de transport		5 ans
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	Valeur < 600€	1 an
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	Valeur > 600€	3 ans
2184 – Mobilier	Valeur < 600€	1 an
2184 - Mobilier	Valeur > 600€	5 ans

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote l'amortissement des immobilisations corporelles.

L'amortissement des immobilisations corporelles est voté à l'unanimité des membres présents.

6 – COTISATIONS 2009

Monsieur MEGARD présente le tableau des cotisations 2009. Il rappelle toutefois que le montant des cotisations des collectivités est réactualisé chaque année comme prévue dans les statuts. La richesse est actualisée selon les chiffres publiés par le ministère des finances et la population selon les chiffres publiés par l'INSEE.

Monsieur DESCHIZEAUX demande si les chiffres sur la population sont ceux en vigueur depuis le 01/01/2009, car il précise que ces chiffres ne sont pas exacts. Monsieur MEGARD répond que ce sont les seuls chiffres que nous possédons.

La participation des collectivités est donc pour 2009 de 145 301 €, plus pour les communes des anciens syndicats ayant un emprunt à rembourser le montant correspondant soit au total 17 494€.

Alice précise que pour Bey, Cruzilles les Mèpillats et Relevant il n'y a pas de cotisation dans la colonne actions mutualisés par BV, car les actions seront à maîtrise d'ouvrage communale. Pour la communauté de commune Val de Saône Chalaronne, c'est elle qui prend en charge le montant de la cotisation des actions réalisées sur tout le bassin versant pour Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux, Saint Didier sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne et Thoissey.

Monsieur MEGARD demande à ce que les délégués fassent passer le montant des cotisations aux communes.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote le montant des cotisations pour 2009.

Le montant des cotisations pour 2009 est voté à l'unanimité des membres présents.

7 – BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur MEGARD laisse la parole à Alice. Alice informe l'assemblée qu'une erreur de frappe a été commise sur la maquette qui a été envoyée aux délégués. En effet la somme à inscrire dans le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 168 348 € et non 165 348 €.

Alice PROST présente le budget primitif 2008 et explique que celui-ci a été construit avant les événements du 06.02.2009. Elle soumet aux délégués les deux hypothèses possibles en section de fonctionnement :

Pour les dépenses :

- 1^{ère} hypothèse (celle envoyée lors de la convocation) :

Pour le chapitre 011, charges à caractère générales le montant inscrit est de 63 588€

Pour le chapitre 012, charges de personnel le montant inscrit est de 137 036€

Pour le chapitre 65, Autres charges de gestion courante, le montant inscrit est de 9 187€.

Pour le chapitre 66, charges financières le montant inscrit est de 16 740€

Pour le chapitre 68, dotations aux amortissements le montant inscrit est de 23 707€

En dépenses imprévues le montant inscrit est de 16 201€

Pour le virement à la section investissement, le montant inscrit est de 168 343€

Montant total de la section de fonctionnement en recettes et en dépenses de 434 807€

- 2^{ème} hypothèse (dans le cas où l'étude post crue est réalisée) :

Pour le chapitre 011, charges à caractère générales le montant inscrit est de 98 588€ (+ 35 000€ d'étude)

Pour le chapitre 012, charges de personnel le montant inscrit est de 137 036€

Pour le chapitre 65, Autres charges de gestion courante, le montant inscrit est de 9 187€.

Pour le chapitre 66, charges financières le montant inscrit est de 16 740€

Pour le chapitre 68, dotations aux amortissements le montant inscrit est de 23 707€

En dépenses imprévues le montant inscrit est de 6 906€ (- 9 295€ montant restant à la charge du syndicat pour l'étude)

Pour le virement à la section investissement, le montant inscrit est de 168 343€

Pour les recettes :

Pour le compte 7078, vente de marchandises : 1 188€

Pour le compte 74728 Subvention de la région (poste + étude + communication) : 64 094€

Pour le compte 7478 Subvention de la l'AE (poste + étude + communication) : 113 603€

Pour le compte 74728 Subvention de la région (reste à réaliser 2008) : 5 476€

Pour le compte 7478 Subvention de la l'AE (reste à réaliser 2008) : 16 742€

Pour le compte 74741 Participation des communes : 127 680€

Pour le compte 74751 Participation des groupements communaux : 23 285€

Excédent antérieur de fonctionnement reporté : 108 444€

Montant total de la section de fonctionnement en recettes et en dépenses de 460 512€

La section investissement se décompose en dépenses de la façon suivante :

Solde d'exécution d'investissement reporté : 42 575€

Dépenses d'investissement imprévues : 35 000€

Remboursement Capital emprunts : 14 605€

Opérations qui concernent tous les bassins versants : 365 127€

Opérations qui concernent le bassin versant de la chalaronne : 40 098€

Opérations qui concernent le bassin versant du Râche : 21 00€

Pour les recettes :

Virement de la section de fonctionnement : 168 348€

Affectation du résultat de fonctionnement : 42 575€

FCTVA : 637€

Immobilisations financières des communes : 23 081€

Amortissements véhicule, matériel informatique, logiciel, mobilier : 23 707€

Subvention Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Rhône Alpes : 260 057€

Montant total de la section d'investissement en recettes et en dépenses est de 518 405 €.

Alice précise que pour la ripisylve 2008, l'enquête publique a été faite. Chaque commune doit maintenant délibérer. Nous sommes toujours dans l'attente de retour de la DIG et de l'arrêté. Le début des travaux devrait donc commencer en Juillet/Août et la 2^{ème} tranche devrait suivre à l'automne. Il faudra revoir la programmation pour les embâcles.

Pour l'opération 18, acquisition du pré Piron, Alice précise que le syndicat vient de rencontrer Monsieur SANDELION et qu'un accord a été trouvé. Le syndicat se porte donc acquéreur de la parcelle et restitue à l'exploitant avec un bail, la gestion de la parcelle. Il est prévu que la clôture soit reculée d'environ 4 mètres pour permettre un passage pour le chemin piétonnier. Monsieur MEGARD tient à remercier toutes les personnes qui sont intervenues pour arriver à cet accord.

Pour l'opération 19, Barrage de Tallard, Alice précise que suite aux inondations, les orientations sont à revoir selon les priorités.

Pour l'opération 22, travaux sur le Râche, cette action après les inondations est devenue prioritaire. La consultation des entreprises a été faite. A ce jour, il nous manque plus que la signature de la convention avec les propriétaires.

Monsieur PETIOT, demande à ce que l'on ré explique l'équilibre du budget de fonctionnement. En effet il avait été omis de dire que si l'on prenait l'hypothèse 2 le montant de l'autofinancement était pris sur les dépenses imprévues de fonctionnement, mais qu'en recettes pour équilibrer, c'est le montant des subventions qui était augmenté.

L'assemblée n'a pas d'autre question.

Monsieur MEGARD porte au vote le budget primitif 2009 avec l'hypothèse 2.

Le budget primitif 2009 avec l'hypothèse 2 est voté à l'unanimité des membres présents.

8 – DELEGATION AU PRESIDENT

Monsieur MEGARD rappelle que le syndicat va être amené à réaliser un certain nombre de travaux sur des terrains privés dans le cadre de la DIG. Cependant, il apparaît préférable de prévenir en amont le propriétaire riverain du contexte et de la nature des travaux qui vont être réalisés sur ses terrains.

Il précise aussi qu'au-delà de la DIG, il pourra également s'avérer nécessaire de signer avec le propriétaire une convention de travaux qui rappellera :

- Le contexte des travaux
- La nature des travaux
- Le droit et le devoir de chacun.

La signature de ce type de convention permet en effet bien souvent de rassurer le propriétaire et de lui faire accepter les travaux.

Le Président rendra compte de l'exercice de cette compétence lors des prochaines réunions du comité syndical.

Monsieur LIEVRE demande dans le modèle de convention joint que l'on explique la phrase de l'article 4, « les fraches seront traitées par le propriétaire ou l'exploitant agricole ». Alice précise que cette phrase a été rajoutée à la demande du propriétaire pour les travaux sur le Râche. Cette convention reste un modèle qui doit pouvoir évoluer selon les demandes des propriétaires et dans la mesure du possible.

L'assemblée n'a pas de questions.

Monsieur MEGARD porte au vote la délégation au président pour la signature des conventions de travaux avec les propriétaires riverains quand celles-ci s'avéreront nécessaires.

La délégation au président pour la signature des conventions de travaux avec les propriétaires riverains est votée à l'unanimité des membres présents.

9 – INFORMATIONS SUR LE SDAGE ET DELEGATION AU BUREAU

Monsieur MEGARD donne la parole à Alice.

Alice rappelle le contexte :

Le syndicat a été sollicité par l'Agence de l'Eau pour donner son avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE RM) et son programme de mesures associé. Au mois de Janvier nous avons reçu l'état des lieux avec les différentes orientations jusqu'à 2015.

Alice précise qu'il est important de se pencher et de s'exprimer sur ce dossier, mais vu les derniers événements sur le territoire, elle n'a pas eu le temps de le faire pour ce comité syndical. Compte tenu de la complexité et de la longueur du dit document et afin d'éviter de réunir un nouveau comité syndical avant fin avril, date butoir pour donner notre avis, le Président ainsi que les membres du bureau proposent de donner pouvoir au bureau. Ce document est consultable au syndicat.

Monsieur MEGARD porte au vote la délégation au bureau pour la rédaction de l'avis sur le SDAGE.

La délégation au bureau pour la rédaction de l'avis sur le SDAGE est votée à l'unanimité des membres présents.

10 – TRAVAUX SUR LE RACHE

Monsieur MEGARD donne la parole à Alice.

Alice rappelle le contexte :

Le Râche est un petit bief qui prend sa source à la cassure du Plateau et de la Côtière de la Saône sur la commune de Genouilleux et se jette 1.5 km plus bas dans la Saône. Deux fiches actions ont été prévues dans le contrat de rivière sur ce bief. La première (fiche action B1-2.9) prévoyait l'entretien d'une plage de dépôt à la sortie de la Creuse en bordure de route. La seconde (fiche action B2-4) prévoyait la restauration d'une prairie humide le long du Râche à l'aval de la RD933.

Différents événements pluvieux en 2008 ont conduit le Râche à sortir trois fois de son lit en moins d'un an et à inonder plusieurs habitations.

Compte tenu de ces derniers débordements et de l'observation de terrain, il est proposé de réorienter les fiches actions prévues initialement. Il est notamment proposé d'enlever l'ensemble des dépôts qui comblent son lit et qui conduisent à ses débordements répétés entre la sortie du bois de la Creuse et sa confluence avec la Saône.

Alice explique que compte tenu des débordements de 2008 et de sa localisation, les travaux sont à réaliser au plus vite et avant la plantation du maïs qui borde une partie du Râche ou qui accueillera les résidus de curage (soit au 15 avril au plus tard).

La consultation a été faite et une entreprise a été choisie, il manque aujourd'hui la signature de la convention avec les propriétaires pour débiter les travaux.

L'assemblée n'a pas de questions.

Monsieur MEGARD fait procéder au vote sur les travaux sur le Râche.

Les travaux sur le Râche ainsi que les différents dossiers à établir en relation avec ce dossier sont votés à l'unanimité des membres présents.

11 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS DE DESHERBAGE THERMIQUE

Monsieur MEGARD laisse la parole à Yannick.

Yannick rappelle que dans le cadre de la fiche action A-33, amélioration et entretien des espaces verts communaux, il avait été proposé aux communes intéressées :

- ☞ une formation aux agents communaux
- ☞ la réalisation de plan de désherbage communaux
- ☞ l'acquisition par l'intermédiaire du syndicat de matériel alternatif.
- ☞ Une démonstration du matériel de désherbage thermique à destination des agents et des élus.

La 1^{ère} démonstration a été organisée le 11 février à Saint Etienne sur Chalaronne avec la société Eco Vert Rhône Alpes et une autre aura lieu le 18 février à Villars les Dombes pour permettre aux collectivités de choisir le matériel adapté. Deux types de désherbeurs ont été proposés : le désherbeur manuel à dos et le désherbeur sur chariot.

Une première commande groupée sera faite dès le mois de mars, ce qui permettra de négocier les prix et de bénéficier de 80% de subvention. Sachant que les conditions nécessaires pour avoir droit à ces subventions est de mettre en place un plan de désherbage communal. Le délai entre l'acquisition du matériel et la demande de solde de subvention est de 2 ans.

Yannick rappelle que pour l'instant, seul le plan de désherbage de la commune de Châtillon est en phase finale.

Yannick présente les différentes communes ayant émis le souhait de mettre en place un plan de désherbage. Il s'agit des communes de Châtillon sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne, Bey, Villars les Dombes, Saint Didier sur Chalaronne, Relevant, l'Abergement Clémenciat, Chaneins, Iliat, Peyzieux sur Saône, Saint Trivier sur Moignans, Monthieux et Saint André de Corcy.

Yannick précise que des commandes groupées seront réalisées tout au long du contrat de rivière en fonction de l'avancement des plans de désherbage.

Monsieur TRINQUE pense que la commune de Dompierre a été oubliée et demande à ce qu'elle soit inscrite sur la liste.

La commune de Saint Marcel demande s'il est encore possible de s'inscrire.

Yannick explique qu'à tout moment, une commune peut décider de s'inscrire ou de se retirer de la liste.

Madame LUGA GIRAUD demande qu'elle est le coût restant à la charge de la collectivité. Yannick répond que pour un matériel à main, le coût total est de 460€ HT soit 92€ à la charge de la commune et pour un matériel à chariot, le coût total est de 572€ HT soit 114€ à la charge de la commune. Il serait aussi possible de passer un contrat avec Butagaz pour avoir un tarif préférentiel pour l'achat des bouteilles de gaz.

L'assemblée n'a pas de questions.

Monsieur MEGARD fait procéder au vote sur l'opération d'acquisition de matériel de desherbage pour le compte des collectivités ainsi que les demandes de subventions les concernant.

L'opération d'acquisition de matériel de desherbage pour le compte des collectivités ainsi que les demandes de subventions sont votées à l'unanimité des membres présents.

12 – NOTE D'INFORMATION SUR LES MAET

Monsieur MEGARD laisse la parole à Yannick.

Yannick fait un petit rappel sur les MAET et les nouveautés 2009. Les MAET sont des mesures agro environnementale territorialisées, elles sont à destination des agriculteurs et financées par l'état et l'Europe. Ces mesures consistent à respecter un cahier des charges modifiant les pratiques contre une compensation financière pendant une période de 5 ans.

Yannick précise que 2 territoires existent sur le territoire du syndicat. Un en aval ou le SRTC est opérateur et un en amont (Dombes), ou l'opérateur est la chambre d'agriculture de l'ain en partenariat avec le Syndicat de la Veyle et de la Chalaronne.

Des plaquettes d'information ont été envoyées par la DDAF et devraient arriver chez les agriculteurs prochainement.

Yannick présente les nouveautés sur 2009 :

Sur le territoire Val de Saône sud :

- ✓ la limitation de la fertilisation sur prairie à 90UN/ha/an : 99.900€/ha/an
- ✓ l'entretien de haies : 0.19 ou 0.34€/ml/an pour l'entretien d'un ou deux cotés de la haie
- ✓ La mise en place de bandes enherbées au-delà des BCAE : 369€/ha/an

Sur le territoire Chalaronne aval :

- ✓ l'entretien de haies : 0.19 ou 0.34€/ml/an pour l'entretien d'un ou deux cotés de la haie
- ✓ La mise en place de bandes enherbées au-delà des BCAE : 369€/ha/an

Sur le territoire de la Dombes :

MAET « qualité de l'eau », enjeux phytosanitaires, érosion, nitrates

- ✓ bandes enherbées au-delà du réglementaire
- ✓ entretien du réseau de fossés
- ✓ entretien de haies (1 ou 2 faces)
- ✓ cultures intermédiaires (depuis 2009)

MAET « biodiversité », enjeux nidification des oiseaux

- ✓ mise en défens temporaire de prairies
- ✓ retard de fauche sur prairies
- ✓ localisation du Gel PAC près des étangs
- ✓ retour en herbe et mise en défens

13 – PLAN DE COMMUNICATION

Monsieur MEGARD rappelle que la commission communication s'est réunie le 02 février dernier. Elle propose pour l'année 2009 les réalisations suivantes :

- ✓ la réalisation d'un cinquième journal des Calottes, de la Chalaronne, et de l'Avanon
- ✓ la réalisation d'une édition spéciale inondation (rédigé par Alice après les inondations du 06 février dernier)
- ✓ l'édition d'un guide de bonne pratique (environ 3000 exemplaires) à destination des riverains des cours d'eaux du territoire qui leur sera envoyé lorsque les travaux seront réalisés sur leurs parcelles,
- ✓ la réalisation de 40 animations à destination des écoles du territoire pour cette année (animations réalisées cette année par la FRAPNA)
- ✓ la réalisation de panneaux en vue de la mise en place d'une exposition itinérante sur les différents cours d'eaux du contrat de rivière
- ✓ la participation du syndicat à la foire aux plantes rares à Châtillon sur Chalaronne et la réalisation de documents de communication nécessaire à cet effet

L'ensemble de ce programme a été prévu au budget et a été estimé à 12 850€. Il peut bénéficier de 80% de subvention.

Monsieur MEGARD rappelle qu'une forte demande des collectivités et des administrés a été faite au syndicat suite aux inondations. C'est pour cela qu'Alice a écrit cette édition spéciale inondation pour apporter des réponses à chacun. La question maintenant est de savoir quel usage est fait de ce journal. Doit on le mettre à disposition des collectivités qui se charge de le diffuser ou non ou alors le syndicat se charge de le faire imprimer pour l'ensemble des habitants du territoire, et à charge des communes de venir le récupérer au syndicat lorsqu'il sera prêt et de le distribuer. Sachant que le syndicat sera subventionné à hauteur de 80%.

Tout le monde remercie Alice pour sa réactivité. Le comité syndical charge le syndicat de faire imprimer les journaux. Un mail sera envoyé à toutes les communes pour qu'elles viennent récupérer leurs exemplaires au syndicat et le diffuser à la population.

Monsieur DUBOST demande si ce sera toujours la FRAPNA qui s'occupera des animations scolaires. Il pense que cette structure a une mauvaise image de l'agriculture en générale et qu'ils ne sont pas très ouverts.

Alice répond que le choix a été fait par la commission communication. Il est valable pour un an. Il s'avère aussi qu'il n'y a pas trop le choix de structure qui propose ce type d'animation. Elle rappelle que le contenu des animations a été validé par la commission et qu'il est possible en prévenant à l'avance d'assister à ces demi-journées. Elle souligne aussi que ces animations sont faites par des professionnels qualifiés et qu'ils ont l'agrément de l'éducation nationale. Alice a prévu de se rendre dans quelques classes pour juger du message transmis par la FRAPNA.

Monsieur PHILIPPON demande si tout est pris en charge par le syndicat. Alice répond qu'il n'y a rien à la charge de la collectivité ou des écoles.

Monsieur MAURER demande si 3000 exemplaires pour le guide de bonne pratique ce n'est pas un peu trop. Il pense qu'il peut évoluer et qu'il ne sera peut être plus adapté dans 7 ans.

Alice répond que 3000 exemplaires c'est le nombre qui a été jugé nécessaire sachant que si l'on demande une édition supplémentaire et que la maquette est à refaire cela coûtera plus cher. De plus elle pense que les pratiques qui seront dans ce livret n'ont pas de raison de changer.

Monsieur MEGARD et Alice proposent de voir la différence de coût pour 1500 exemplaires. Le guide ainsi que le nombre d'impression seront présentés lors du prochain comité syndical.

L'assemblée n'a pas d'autre question.

Monsieur MEGARD fait procéder au vote sur le plan de communication 2009.

Le plan de communication 2009 est voté à la majorité des membres présents (1 abstention).

14 – VISITE DU TERRITOIRE

Monsieur MEGARD rappelle que pour la journée du 28 février sur le territoire dombiste, il reste quelques places pour remplir le bus.

Monsieur MAURER demande où est le lieu de départ. En effet dans un premier courrier, il avait été mentionné la mairie de Villars et sur un autre le parking de la piscine à Châtillon. Le point de départ sera bien à Villars les Dombes. Un courrier de confirmation d'inscription ainsi qu'un itinéraire détaillé seront renvoyés aux participants.

Pour la visite du 21 mars, un bus de 63 places a été réservé. Il est complet mais insuffisant. En effet des personnes se sont inscrites en plus après la date. Il leur sera demandé ainsi que les conjoints de prendre leurs véhicules personnels.

Le Président,

Christophe MEGARD

